

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	<i>23</i>
<i>Présents :</i>	<i>16</i>
<i>Représentés :</i>	<i>6</i>
<i>Absents :</i>	<i>1</i>
<i>Ayant pris part au vote :</i>	<i>22</i>

## Séance publique du 12 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 12 septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 06 septembre, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT ;  
M. Sébastien FABRE, Jean CARGUILLO, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINCAULT, Dominique ROMULUS, Stéphane SANSAC (arrivé à 20h35), Maurice TEULIER,

### Absents-excusés :

Mme Magali POQUET représentée par Mme Ghislaine CRAYSSAC ;  
Mme Françoise GALEOTE représentée par Mme Francine TEISSIER ;  
Mme Kedna THOMAS représentée par Mme Danièle KAYA-VAUR ;  
Mme Karine MINIC représentée par M. Stéphane SANSAC ;  
M. Edmond ROUTABOUL représentée par Mme Huguette THERON-CANUT ;  
M. Yohan ENCAUSSE représenté par Mme Sylvie LOPEZ.

### Absents :

Mme Sandrine AUBRY

Secrétaire de séance : M. Sébastien FABRE

\*\*\*\*\*

<b>Délibération n° DL20220905</b>	<b>RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENETS PHASE 2 - NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT</b>
---------------------------------------	--

Par délibération en date du 07 février 2022, le conseil municipal a validé le programme de rénovation énergétique des bâtiments Phase 2 sur la base d'un montant prévisionnel de travaux de 120 000€ HT.

La consultation des entreprises a permis d'actualiser l'estimation.

Opérations	Montant prévisionnel HT	Résultat consultation HT
Menuiseries école et volets roulants	94 644,10€	80 494,91€
Mairie asservissement au WIT	25 397,30€	25 397,30€
Mairie chaufferie		7 715,44€
Dépenses imprévues (5%)		5 000€
<b>TOTAL</b>	<b>120 041,40€</b>	<b>118 607,65€</b>

Où l'exposé du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

### DÉCIDE ;

- **D'approuver** le programme de rénovation énergétique des bâtiments Phase 2 pour un montant de 118 607,65€ HT ;
- **D'approuver** le plan de financement de cette opération, à savoir :

- o DETR 2022 (20%)
  - o Région Occitanie (20%)
  - o Département de l'Aveyron (20%)
  - o Commune (40%)
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande ;
  - D'adopter à l'unanimité

Délibération certifiée exécutoire par :

- Sa transmission en Préfecture le : 14 SEP. 2022

- Sa publication :

Affichée le : 15 SEP. 2022

Retirée le :

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé tous les membres présents.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Sylvie LOPEZ

